



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

AUG 1 1979

# 2046<sup>e</sup>

SÉANCE : 4 NOVEMBRE 1977 JN/DA COLLECTION

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2046) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2046<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le vendredi 4 novembre 1977, à 11 heures.

*Président* : M. Mansur B. KIKHIA  
(Jamahiriya arabe libyenne).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2046)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :  
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

*La séance est ouverte à 12 heures.*

### Remerciements au Président sortant

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Puisque c'est la première réunion officielle du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom des membres du Conseil, à mon prédécesseur à ce poste, l'ambassadeur Rikhi Jaipal de l'Inde, pour les services qu'il a rendus en tant que président du Conseil pour le mois d'octobre. Je suis convaincu d'exprimer les sentiments de tout le Conseil lorsque je dis que l'ambassadeur Jaipal mérite toute notre gratitude pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises par le Conseil à ses séances précédentes, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, du Botswana, du Ghana, de la Guinée, de la Guyane, du Lesotho, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de la République-Unie du Cameroun, du Sénégal,

de la Somalie, du Soudan, du Togo, de la Tunisie et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Bouayad-Agha (Algérie), M. Baroody (Arabie Saoudite), M. Tlou (Botswana), M. Boaten (Ghana), M. Camara (Guinée), M. Jackson (Guyane), M. Molapo (Lesotho), M. Kane (Mauritanie), M. Poisson (Niger), M. Garba (Nigéria), M. Oyomo (République-Unie du Cameroun), M. Kamara (Sénégal), M. Hussen (Somalie), M. Medani (Soudan), M. Kodjovi (Togo), M. Mestiri (Tunisie) et M. Dinh Ba Thi (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je tiens à informer les membres du Conseil que le projet de résolution présenté par le Canada et la République fédérale d'Allemagne [S/12433] a été retiré.

4. Le Conseil est saisi d'un projet de résolution, contenu dans le document S/12436, qui a été préparé au cours de consultations intensives. Le représentant de l'Inde a demandé que ce projet de résolution soit mis aux voix. Je le mets donc aux voix.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le Secrétaire général désire faire une déclaration. Je lui donne la parole.

6. Le *SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais)* : Nous nous trouvons aujourd'hui de toute évidence en présence d'un événement historique. L'adoption de cette résolution fait que, pour la première fois dans les 32 années d'existence de l'Organisation, une action au titre du Chapitre VII de la Charte a été prise contre un Etat Membre. Mon but n'est pas de chercher à savoir si la décision du Conseil en elle-même est suffisante pour assurer son objectif. Cependant, il ne fait pas de doute que la politique d'*apartheid* et les mesures prises par le Gouvernement sud-africain pour mettre en oeuvre cette politique constituent une violation si flagrante des droits de l'homme et un danger si grave pour la paix et la sécurité internationales qu'une réaction en proportion avec le sérieux de la situation s'imposait. Il est aussi significatif que cette décision capitale se fonde sur l'accord unanime des mem-

<sup>1</sup> Voir résolution 418 (1977).

bres du Conseil. Ainsi, nous entrons dans une étape nouvelle et très différente des efforts entrepris depuis si longtemps par la communauté internationale pour redresser ces torts si graves.

7. J'ai noté que le Conseil me demande de lui faire rapport dans les six prochains mois sur les progrès réalisés dans l'application de l'embargo obligatoire sur les armes qu'il a décidé d'imposer. Pour m'acquitter de cette tâche, j'aurai besoin et je suis certain que je l'obtiendrai, de la coopération spontanée de tous les Etats, Membres et non membres de l'Organisation. Je demanderai à tous les gouvernements de me fournir aussi rapidement que possible les renseignements les plus complets quant aux mesures qu'ils adopteront pour appliquer cette décision obligatoire du Conseil.

8. Il est certes déplorable que la situation en Afrique du Sud se soit détériorée au point que le Conseil ait été obligé de prendre une mesure si grave. Toutefois, cela ne devrait pas surprendre le Gouvernement sud-africain s'il songe à tous les appels que le monde lui a adressés en vain depuis si longtemps pour qu'il renonce à sa politique d'*apartheid*.

9. Nous ne pouvons qu'espérer que la gravité de la décision du Conseil sera pleinement reconnue par le Gouvernement sud-africain et que, par conséquent, il entamera sans retard le processus devant amener le rétablissement des droits fondamentaux de l'homme à tous les habitants de l'Afrique du Sud, un processus sans lequel il ne saurait y avoir de paix.

10. M. ILLUECA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation panaméenne tient à exprimer sa sincère satisfaction de voir un homme d'Etat du tiers monde aussi éminent que vous, Monsieur le Président, présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois de novembre. Nous sommes certains qu'avec votre expérience, votre sagesse et vos éminentes qualités humaines le Conseil, sous votre direction compétente, effectuera un travail fructueux au profit des meilleurs intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

11. Ma délégation souhaite également exprimer à cette occasion la profonde reconnaissance du Panama pour le dévouement et la compétence avec lesquels l'ambassadeur Rikhi Jaipal de l'Inde a assumé la présidence du Conseil au cours du mois d'octobre. Des hommes de son envergure, qui possèdent la rare faculté de concilier harmonieusement l'humilité et le talent pour faire le bien, ne peuvent appartenir à un seul pays, à une seule région ou à une seule idéologie, car ils font partie du patrimoine de l'humanité au service de laquelle ils ont mis les extraordinaires dons que la nature leur a si généreusement octroyés.

12. La délégation panaméenne a donné son ferme appui au projet de résolution S/12436, qui vient d'être adopté à l'unanimité en tant que résolution 418 (1977).

13. Il convient de mentionner, en tant que partie de l'historique de cette résolution, que, présentée comme document de travail par le Président du Conseil pour le mois de novembre, elle se fonde, quant à l'essence et quant au fond, sur le document de travail présenté au cours de consultations officieuses par l'ambassadeur de l'Inde en tant

que représentant de son pays au mois d'octobre et constitue sans aucun doute une merveilleuse contribution à la solution du grave problème de l'Afrique du Sud.

14. Après de longs débats, de longues controverses et de nombreuses péripéties, des révisions et des réexamens, ce document de travail, que l'on pourrait appeler la "formule Jaipal", a reçu, à la satisfaction de tous les membres du Conseil et de tout le système des Nations Unies, l'acceptation générale et unanime de cet organe.

15. Par cet instrument, le Conseil, agissant pour la première fois en vertu du Chapitre VII de la Charte :

"*Décide* que tous les Etats cesseront immédiatement toute livraison à l'Afrique du Sud d'armes et de matériel connexe de tous types, y compris la vente ou le transfert d'armes et de munitions, de véhicules et de matériel militaires, d'équipement de police paramilitaire et de pièces détachées pour les articles susmentionnés, et qu'ils cesseront également la livraison de tous types d'équipement et de fournitures et l'octroi de licences pour la fabrication ou l'entretien desdits articles".

Dans la même résolution, le Conseil

"*Demande* à tous les Etats de revoir, eu égard aux objectifs de la présente résolution, tous les arrangements contractuels existants avec l'Afrique du Sud et toutes les licences qui lui sont actuellement accordées et qui ont trait à la fabrication et à l'entretien d'armes, de munitions de tous types et de matériel et de véhicules militaires, en vue d'y mettre fin".

En outre, le Conseil décide que "tous les Etats devront s'abstenir de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires" et demande "à tous les Etats, y compris les Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies, d'agir en stricte conformité des dispositions de la présente résolution".

16. Le fait que, dans la même résolution, on prie le Secrétaire général de prendre certaines mesures et de présenter son premier rapport au Conseil le 1<sup>er</sup> mai 1978 au plus tard montre bien que le Conseil est disposé cette fois-ci à agir et à adopter de nouvelles mesures, suivant le déroulement des événements, afin de trouver une solution pacifique, juste et durable à la question de l'Afrique du Sud qui soit en harmonie avec les intérêts, les aspirations et les idéaux des grandes majorités africaines autochtones de cette importante partie du monde.

17. M. LEPRETTE (France) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession aux hautes fonctions qui vous sont dévolues. Je le fais d'autant plus volontiers que mon pays entretient avec le vôtre d'excellentes relations. La maîtrise avec laquelle vous avez conduit, au cours de vos premiers jours de présidence, des discussions délicates renforce, s'il en était besoin, la confiance que nous avons en vous.

18. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, remercier votre prédécesseur. Le représentant de l'Inde, l'ambassadeur

Jaipal, a montré à cette occasion ses éminentes qualités d'homme et de négociateur. Il a rempli sa mission avec la plus grande hauteur de vues et dans le souci constant de mener à bien les travaux du Conseil. Qu'il soit assuré de notre réelle gratitude.

19. La France, comme elle l'avait annoncé, s'est prononcée en faveur d'un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Elle prendra toutes les mesures nécessaires à son application.

20. Le consensus qui s'est dégagé aujourd'hui est important parce qu'il marque la volonté unanime des 15 membres du Conseil. Le message est clair. L'Afrique du Sud doit maintenant comprendre qu'il lui faut revenir à la raison et mettre fin rapidement à sa politique d'*apartheid*.

21. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, exprimer mon admiration pour l'habileté avec laquelle vous avez réussi à mener à bien nos travaux sur cette question depuis que vous avez assumé la présidence du Conseil. Je saisis également cette occasion pour remercier le représentant de l'Inde de la manière adroite dont il a su mener à bonne fin la discussion sur le projet de résolution.

22. Nous pouvons tous être heureux de la résolution que nous venons d'adopter. Elle représente un véritable compromis, dans lequel les membres du Conseil ont montré qu'ils étaient prêts à adapter leurs vues à la nécessité de parvenir à un accord. Etant donné l'importance de la question et les vifs sentiments qu'elle a soulevés, le fait que nous soyons parvenus à un compromis, grâce à l'excellent travail des présidents du Conseil pour les mois d'octobre et novembre — les représentants de l'Inde et de la Jamahiriya arabe libyenne —, montre une fois de plus que le Conseil est capable de réagir à des situations qui menacent la paix et la sécurité internationales.

23. Comme je le disais dans mes observations de lundi dernier [2045<sup>e</sup> séance], il est important que les membres de la communauté internationale, et notamment le Gouvernement sud-africain, comprennent clairement pourquoi cette résolution a été adoptée et ce qu'elle signifie.

24. C'est la première fois que les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte sont adoptées contre un Membre de l'Organisation. Nous venons d'envoyer un message très clair au Gouvernement sud-africain, à savoir que les mesures annoncées le 19 octobre ont créé une situation nouvelle dans les relations entre l'Afrique du Sud et le reste du monde. Pretoria ne devrait plus avoir de doute maintenant que, si le Gouvernement sud-africain continue sa politique actuelle, cela ne pourra aboutir qu'à de nouvelles tensions dans les liens existant entre l'Afrique du Sud et les autres membres de la communauté internationale.

25. Je suis très heureux de dire que ce vote unanime du Conseil s'est accompagné d'une majorité écrasante de 347 voix contre 54 à la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis, lorsqu'elle a également exprimé sa préoccupation et sa condamnation à l'égard des actes commis en Afrique du Sud.

26. Mais nous voulons aussi souligner l'autre aspect de la situation et bien faire comprendre au Gouvernement sud-africain que nous souhaitons la réconciliation à condition qu'il soit disposé à amorcer le rejet de l'*apartheid* et à permettre à tous les Sud-Africains de participer pleinement à la vie politique et économique de leur pays.

27. Comme l'a dit il y a deux jours le secrétaire d'Etat Vance, les Etats-Unis n'ont aucun projet de réformes sociales à proposer à l'Afrique du Sud et n'ont pas proposé de calendrier pour ces réformes. Ces questions relèvent de la population de l'Afrique du Sud, et nous espérons vivement que le Gouvernement sud-africain commencera enfin à parler à son propre peuple et à l'écouter — Noirs et Blancs, Asiatiques et métis, d'expression anglaise ou afrikaans —, pour conjurer avec lui le désastre qui menace le pays.

28. Les Etats-Unis, eux, attendent avec impatience le jour où l'amélioration de la situation en Afrique du Sud permettra au Conseil d'effacer le stigmate que cette résolution imprime sur l'Afrique du Sud. Nous espérons que l'Afrique du Sud adhérera bientôt au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et mettra toutes ses installations sous garantie internationale. Nous attendons le jour où l'Afrique du Sud ne constituera plus un problème pour le Conseil, et nous espérons que la résolution ne marquera pas le début d'un processus de sanctions internationales toujours plus sévères à l'encontre de l'Afrique du Sud mais bien plutôt la fin d'une période d'affrontement croissant entre l'Afrique du Sud et le reste du monde.

29. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous n'avions pas l'intention de prendre la parole à cette occasion puisque ma délégation a déjà exposé et réaffirmé sa position sur cette question, mais je tiens à dire notre reconnaissance à l'ambassadeur Jaipal, dont les efforts soutenus ont permis l'heureuse matérialisation des idées fondamentales que contient le projet de résolution que nous venons d'adopter. Nous désirons aussi souhaiter la bienvenue à la présidence à l'ambassadeur Kikhia, président du Conseil pour ce mois, qui a déjà eu l'occasion de donner la preuve de ses nombreux talents diplomatiques.

30. Nous avons donné notre appui aux trois projets de résolution rejetés lundi dernier par le Conseil car nous sommes convaincus que les problèmes extrêmes appellent des mesures extrêmes. Le texte que nous venons d'adopter, de toute évidence, ne reprend pas tous les points que nous aurions souhaité y voir figurer. Néanmoins, nous comprenons qu'il fallait arriver à un compromis pour parvenir à un résultat concret, ne serait-ce que sur l'un des aspects du problème. C'est pourquoi nous avons émis un vote affirmatif.

31. La lutte contre le système inhumain de l'*apartheid* entre dans une nouvelle phase, et nous espérons que l'engagement relatif à l'embargo sur les armes sera scrupuleusement respecté par ceux auxquels il incombe de l'appliquer.

32. M. DATCU (Roumanie) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité une importante résolution aux termes de laquelle notre organisation institue un embargo obligatoire sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et

de matériel de guerre à l'Afrique du Sud. Le Conseil vient ainsi d'atténuer, au moins partiellement, l'amertume provoquée lundi dernier par le rejet de trois des quatre projets de résolution présentés par les membres africains du Conseil, rejet que ma délégation a vivement regretté.

33. La Roumanie a appuyé les propositions africaines parce qu'elle est persuadée qu'il est du devoir du Conseil de sécurité d'adopter des mesures fermes et pratiques, les seules qui soient à même de contraindre le régime de Vorster à renoncer à sa politique raciste et inhumaine d'*apartheid* et à mettre un terme à ses agissements agressifs contre les Etats voisins.

34. En effet, les derniers événements survenus en Afrique du Sud ne laissent plus de doute sur le fait que le régime de Pretoria n'entend pas écouter la voix de la raison et s'obstine à suivre une politique caractérisée par la négation brutale des droits fondamentaux du peuple sud-africain, en violation flagrante des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

35. Le vote d'aujourd'hui est très significatif. C'est la première fois que le Conseil de sécurité décide d'imposer des sanctions obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte contre un Etat Membre qui persiste à violer de façon massive les principes mêmes de l'Organisation. La résolution adoptée aujourd'hui est l'expression de la volonté des Etats Membres de ne pas relâcher la pression politique contre le régime raciste de Pretoria avant que ce dernier ne renonce à sa politique d'*apartheid* et d'agression.

36. Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et des résultats déjà obtenus. Le fait même que le Conseil ait pu adopter aujourd'hui cette importante résolution est la meilleure preuve que le gouvernail se trouve, ce mois aussi, en bonnes mains. Dans l'accomplissement de vos importantes tâches, vous pourrez toujours compter sur l'appui amical de la délégation roumaine.

37. Le succès d'aujourd'hui a été beaucoup facilité par les travaux et les consultations effectués le mois dernier sous la présidence de l'ambassadeur Rikhi Jaipal de l'Inde. Au nom de la délégation roumaine, je tiens à dire en cette circonstance à l'ambassadeur Jaipal toute notre admiration et à le remercier de ses efforts sincères et dévoués qui nous ont aidés à trouver une solution généralement acceptable et qui s'est matérialisée dans la décision d'aujourd'hui.

38. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil et par féliciter aussi votre prédécesseur, le représentant de l'Inde, de la façon dont il a mené nos travaux le mois dernier. C'est un bref hommage, mais je reviendrai sur ce point dans quelques instants.

39. Ma délégation est très heureuse d'avoir pu se joindre à tous les membres du Conseil pour adopter la résolution de ce matin. Nous avons été ainsi en mesure de tenir la promesse que j'ai faite au Conseil le 28 octobre [2042<sup>e</sup> séance] au nom de mon gouvernement lorsque j'ai dit que

le Royaume-Uni appuierait un embargo obligatoire sur les armes aux termes du Chapitre VII de la Charte pour ce qui est de la fourniture d'armes à l'Afrique du Sud.

40. Comme nous le savons tous, il n'a pas été facile d'arriver à ce résultat. Il a fallu des négociations et des consultations prolongées entre les membres du Conseil. Nous devons ce succès, dans une large mesure, au rôle actif et constructif qu'a joué votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaipal, et non moins au vôtre, Monsieur le Président, lors de nos consultations. Je tiens à dire à quel point ma délégation vous est reconnaissante à tous deux.

41. Ce fut une tâche difficile, et nous devons bien préciser ce qui a été réalisé. Pour la première fois, ainsi qu'on l'a déjà relevé, et à l'unanimité, le Conseil a adopté des mesures obligatoires dirigées contre un Etat Membre de l'Organisation. Pour mon gouvernement, cette importance est double : nous sommes d'accord pour dire que la communauté internationale doit faire ce qu'elle peut pour freiner les forces répressives d'Afrique du Sud; en même temps, et c'est peut-être encore plus important, nous considérons l'action que le Conseil vient de prendre à la fois comme un appel et comme un avertissement lancé à l'Afrique du Sud, un avertissement qui signifie que la communauté internationale désire absolument un changement et désire l'avènement, ainsi que je l'ai dit la semaine dernière dans ma déclaration, d'une transformation pacifique et démocratique plutôt qu'une désintégration dans la violence. La résolution est également un appel lancé au gouvernement sud-africain pour qu'il tienne compte des vues de la communauté internationale afin que les choses ne se détériorent pas davantage.

42. Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la résolution elle-même. Comme tous les textes de compromis, elle ne reflète pas entièrement les vues d'une délégation en particulier. Mais elle reflète d'une manière évidente la volonté générale du Conseil de sécurité. Nous avons clairement exprimé, au paragraphe 1, notre sentiment en ce qui concerne la nature des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous n'interprétons pas au sens technique de l'Article 39 de la Charte l'expression "actes d'agression" que l'on trouve dans le préambule. Le paragraphe 2 établit les mesures principales dont les Etats Membres doivent s'acquitter. Il appartient maintenant à tous les gouvernements d'envisager les mesures supplémentaires dont ils pourraient avoir éventuellement besoin pour faire en sorte que leur politique et leurs actes coïncident avec les termes de cette résolution. Des imprécisions inévitables demeurent dans le texte. Par exemple, je ne vois pas très bien ce que l'on veut dire par "matériel connexe". Cependant, les buts et objectifs principaux de la résolution sont clairs; nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à les mettre en application et nous considérons qu'il est souhaitable de le faire le plus tôt possible.

43. La réalisation de certains points, tels que la réglementation des licences, peut soulever des problèmes relevant du système juridique et administratif des Etats Membres concernés et pour la solution desquels il faudra sûrement un certain laps de temps. Je voudrais dire au Conseil que, en ce qui nous concerne, si des difficultés de cet ordre s'élèvent, nous chercherons à les résoudre de concert avec d'autres pays.

44. Pour conclure, je voudrais redire la satisfaction de mon gouvernement de constater que le Conseil a été en mesure de se mettre d'accord aujourd'hui, et je voudrais exprimer l'espoir que le Gouvernement sud-africain tiendra compte de l'opinion de la communauté internationale telle qu'elle est énoncée dans la résolution.

45. L'Organisation des Nations Unies est souvent accusée de ne pas être en mesure d'agir aussi rapidement que peut l'exiger une situation donnée. Ceci est peut-être inévitable lorsque nous essayons d'arriver à un accord devant tenir compte de tant d'intérêts nationaux ou régionaux. Au cours de ce débat, nous avons peut-être vu à l'oeuvre le pire et le meilleur de l'Organisation : des principes, parfois même de simples mots, et jusqu'à la moindre virgule ont souvent été analysés; ces principes ont été discutés, débattus, pesés, pratiquement disséqués avec vigueur et détermination. Mais l'Afrique du Sud est une question qui, à juste titre, provoque des sentiments très forts de tous les côtés. Parfois, nous avons le sentiment que nous demandons beaucoup trop et trop vite. Parfois, d'autres estiment que nous agissons trop lentement et trop calmement. Mais, maintenant que les discussions sur le texte sont terminées, nous pouvons et nous devons éprouver une certaine fierté à propos de cette question car, en l'occurrence, nous avons produit une réponse élaborée, mesurée et unanime. La décision d'aujourd'hui, c'est du moins l'avis de mon gouvernement, revêt par conséquent une signification profonde car elle montre la façon dont nous pouvons, lorsque tel est notre désir, faire de l'Organisation des Nations Unies une réalité et parce qu'elle constitue également un avertissement lancé au Gouvernement sud-africain. Cet avertissement est clair, sans équivoque et précis : le monde s'attend à ce que des changements se produisent et, qui plus est, fera tout son possible pour qu'ils se produisent réellement.

46. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois ce mois-ci au Conseil de sécurité, je voudrais vous féliciter chaleureusement et de tout coeur, vous, le représentant d'un pays ami, la Jamahiriya arabe libyenne, de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil. Nous sommes heureux de constater que des liens de solidarité, de confiance et d'amitié entre l'Union soviétique et votre pays sont solidement établis et ne cessent de s'épanouir. Nous sommes certains que, sous votre direction, le Conseil saura s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

47. Je voudrais aussi exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation au représentant de l'Inde, l'ambassadeur Jaipal, qui a su s'acquitter si efficacement de la direction de nos travaux au cours du mois dernier. La certitude, exprimée par notre délégation ainsi que par d'autres, qu'il saurait s'acquitter de ses lourdes fonctions était pleinement justifiée.

48. Quant au projet de résolution que le Conseil vient d'adopter, la délégation de l'Union soviétique voudrait déclarer ce qui suit.

49. L'union soviétique a toujours estimé que la proclamation d'un embargo efficace et obligatoire sur la livraison

d'armes au régime raciste d'Afrique du Sud, conformément à la Charte des Nations Unies, contribuerait à inciter le régime de Pretoria à mettre fin à cette série continue de crimes de racisme et d'*apartheid*. Nous sommes intimement persuadés que ce but aurait été parfaitement servi par le projet de résolution des trois pays africains [*S/12311/Rev.1*] — le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice —, et c'est pourquoi nous avons voté pour ce projet.

50. Le projet qu'a adopté le Conseil aujourd'hui porte le marque du compromis; c'est pourquoi il ne va pas aussi loin qu'on aurait pu le souhaiter. Cependant, la délégation de l'Union soviétique s'est crue en mesure de l'appuyer parce que son adoption constitue le premier pas du Conseil sur la voie de sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud conformément au Chapitre VII de la Charte. En fait, c'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que le Conseil décide des sanctions obligatoires contre un Etat Membre au titre du Chapitre VII.

51. A nos yeux, cette mesure du Conseil n'est pas seulement un grand progrès; elle constitue en fait la base de nouvelles mesures efficaces que le Conseil sera appelé à prendre dans la lutte contre le racisme et l'*apartheid* en Afrique du Sud. Cette décision peut, avec de la bonne volonté de la part des membres du Conseil, servir de point de départ pour de nouvelles sanctions obligatoires, économiques et autres, à l'encontre du régime de Pretoria. Elle constitue donc un jalon important dans la libération des peuples de l'Afrique australe. Mais, pour cela, il faudra que la résolution sur l'embargo des armes à destination de l'Afrique du Sud, comme d'ailleurs les autres résolutions du Conseil, soit rigoureusement appliquée.

52. En prenant cette décision, le Conseil a assumé une lourde responsabilité. Il lui faut maintenant mettre en oeuvre ses obligations à l'égard des peuples de l'Afrique australe et du continent africain tout entier, et ce jusqu'au bout.

53. M. HOUNGAVOU (Bénin) : Ma délégation tient à vous présenter, Monsieur le Président, ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois de novembre. Votre intégrité, vos exceptionnelles qualités d'habile diplomate sont des gages sincères pour les succès de nos travaux au cours de ce mois. Vous pouvez compter sur notre appui militant, et il ne pourrait d'ailleurs en être autrement étant donné les rapports très étroits de fraternité, d'amitié et de collaboration militante qui se développent et se renforcent entre le Bénin et la Jamahiriya arabe libyenne. Ces rapports constituent un exemple vibrant de coopération orientée par un militantisme révolutionnaire pour le triomphe de la liberté et de l'indépendance des peuples et pour la cause de la paix et de la libération de l'Afrique, notre grand et beau continent. Le rôle joué par votre pays est largement positif. Je voudrais exprimer par votre intermédiaire l'estime de ma délégation pour le travail accompli par le Président sortant, notre ami l'ambassadeur Jaipal de l'Inde.

54. L'événement auquel nous venons d'assister marque sans aucun doute un tournant dans le processus de la lutte déterminée contre l'*apartheid*, cette forme hideuse d'exploitation économique et de domination politique imposée aux

peuples autochtones de l'Afrique du Sud. Je dois ajouter également que le texte que nous venons d'adopter et qui est un texte de compromis ne donne pas entière satisfaction à mon pays, qui était coauteur de quatre projets de résolution, dont un plus explicite sur l'embargo des armes à destination de l'Afrique du Sud. Les mesures que vient d'adopter le Conseil contre le régime raciste de l'Afrique du Sud auraient pu être prises depuis plus de 15 ans. L'Afrique les a réclamées à un moment opportun. Il est regrettable que cet embargo n'ait été décidé que maintenant, après que les racistes d'Afrique du Sud aient réussi, grâce à la coopération de certains, à atteindre une autosuffisance militaire.

55. Les capacités techniques des racistes d'Afrique du Sud dans le domaine de la fabrication des armes sont connues de tous. Ceux qui les ont aidés et continuent de les aider le savent bien, et les Africains n'en sont nullement dupes. Mais c'est dans le domaine des contrats et des licences que l'Afrique attend beaucoup en ce qui concerne l'application de cette décision. Pour ce qui est du programme nucléaire, nous connaissons le rôle que l'Occident a joué pour permettre aux racistes d'acquiescer cette technique.

56. S'agissant du contrôle de l'application de cette résolution, mon pays approprié, comme celui qui a été créé pour les sanctions contre la Rhodésie. Le Conseil devra envisager dans un proche avenir la création de ce comité, et ceci pourrait intervenir dès le 1<sup>er</sup> mai 1978, c'est-à-dire dès que le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution.

57. Je dois aussi ajouter que l'Afrique attend impatiemment que l'embargo économique soit décidé par le Conseil, car ce sera, en dernière analyse, l'arme la plus susceptible de combattre efficacement et pacifiquement les racistes d'Afrique du Sud.

58. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord qu'il me soit permis de me joindre à mes prédécesseurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à cet important poste et vous remercier pour la contribution que vous avez déjà apportée et qui a permis d'arriver aux résultats d'aujourd'hui. Je voudrais également, par la même occasion, exprimer notre gratitude pour le travail réalisé par votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaipal. Il est vrai qu'il nous a accusés l'autre jour d'avoir détourné l'un de ses projets de résolution. Mais c'était pour la bonne cause, et nous lui sommes très reconnaissants de ses efforts.

59. Etant donné que je suis intervenu deux fois au cours du débat, je pense que les vues de la délégation canadienne sont bien connues. Les résultats auxquels nous sommes arrivés aujourd'hui sont exactement ceux que nous avions escomptés. Je prends la parole avant tout pour souligner que le travail accompli aujourd'hui et le document qui en témoigne constituent un événement historique, et je voudrais vous assurer que le Gouvernement canadien fera tout pour appuyer et mettre en oeuvre les termes de cette résolution.

60. M. VON WECHMAR (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de traiter de la

résolution qui vient d'être adoptée, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes vœux de succès pour les 26 jours qui vous restent à la présidence du Conseil. Au cours des quatre premiers jours de votre présidence, vous avez prouvé une fois de plus que nous étions dirigés par un diplomate adroit et de grande expérience, par l'éminent représentant d'un pays avec lequel nous entretenons des relations amicales, et par un homme qui a fait ses preuves de négociateur et de médiateur.

61. Qu'il me soit également permis d'exprimer ma sincère reconnaissance à notre ancien président, le représentant de l'Inde, pour la contribution importante qu'il a apportée à cette résolution où, pour la première fois, est proclamé un embargo sur les armes contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte.

62. Ma délégation appuie le projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil. Nous considérons que cette décision, intervenue à l'issue de consultations intensives menées par toutes les parties avec un grand sens de leurs responsabilités, est une juste et nécessaire réponse au défi lancé le 19 octobre par le Gouvernement sud-africain.

63. Nous espérons que l'Afrique du Sud tiendra compte de sérieux avertissement que lui adresse aujourd'hui le Conseil. Nous comptons que l'interdiction des armes diminuera le potentiel de conflit en Afrique australe et encouragera les forces qui oeuvrent avec toute l'énergie possible pour une transition rapide, mais sans effusion de sang, vers l'indépendance de la Namibie et de la Rhodésie et vers les changements qui s'imposent en Afrique du Sud.

64. La décision d'imposer un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud est conforme à la politique de la République fédérale d'Allemagne, qui observe depuis 1963 un embargo volontaire à l'égard de l'Afrique du Sud.

65. Nous regrettons que l'Afrique du Sud continue de passer outre aux exigences de l'ONU et que le dialogue engagé entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement sud-africain n'ait rien donné. La décision prise aujourd'hui par le Conseil est un avertissement qui ne doit cependant pas empêcher une évolution constructive. Nous renouvelons donc notre appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle ne s'oppose pas plus longtemps à une évolution inévitable. Le Gouvernement fédéral persévéra dans sa politique, en coopération avec tous les Etats qui ont de la même façon, afin de parvenir à un règlement pacifique des conflits actuels en Afrique australe.

66. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien ma délégation est heureuse de voir le fauteuil présidentiel du Conseil occupé ce mois-ci par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, pays avec lequel le Pakistan entretient les relations les plus fraternelles et qui joue un rôle si actif et énergique dans les affaires de l'Afrique et ici à l'Organisation des Nations Unies. Vous avez, l'année dernière, présidé de manière remarquable les travaux du Conseil, et les membres en ont eu une nouvelle



démonstration magistrale par la façon dont vous avez, au cours des quelques derniers jours, mené les consultations qui ont abouti à l'adoption à l'unanimité du projet de résolution publié sous la cote S/12436. La contribution faite à ce texte par votre prédécesseur connue de nous tous, et il est juste de ne pas la passer sous silence. Je voudrais féliciter l'ambassadeur Jaipal de la patience et de la maîtrise avec lesquelles il a guidé les débats du Conseil au cours du mois d'octobre.

67. La dernière séance du Conseil a été levée sous le nuage dû aux vetos émis par trois membres permanents et aux votes négatifs de deux membres occidentaux lors du scrutin sur les projets de résolution présentés par les membres africains du Conseil. La décision d'aujourd'hui, qualifiée d'historique par le Secrétaire général, a permis de dissiper l'atmosphère de frustration et d'affrontement qui commençait à entourer une question dont les aspects essentiels rallient — et nous l'avons prouvé — une unanimité absolue. Je tiens à faire connaître la gratitude de ma délégation pour la sagesse politique, l'esprit de compromis et le sens des réalités dont toutes les parties intéressées ont fait preuve pour aboutir au résultat fort satisfaisant d'aujourd'hui.

68. En ce qui concerne la résolution que nous venons d'adopter, nous nous félicitons de voir le Conseil condamner sans réserve le système d'*apartheid*, la politique de répression et les actes d'agression du régime de Vorster. Nous nous félicitons du fait qu'elle reconnaît que cette politique et ces actes sont lourds de dangers pour la paix et la sécurité internationales. Mais surtout, nous nous félicitons du fait que le Conseil a, pour la première fois, agi en la matière en vertu du Chapitre VII de la Charte — ce que demandait depuis très longtemps l'immense majorité des Etats Membres.

69. L'embargo sur les armes décrété aux termes de la décision prise aujourd'hui par le Conseil était également demandé par la communauté mondiale depuis de nombreuses années. Imposer cet embargo à ce stade n'aura probablement, hélas, qu'un effet essentiellement symbolique, compte tenu de la capacité de production militaire que l'Afrique du Sud a réussi à acquérir ou à accroître au cours des ans. Néanmoins, nous considérons comme très important le fait que les pays qui furent les habituels fournisseurs de matériel et de technique militaires à l'Afrique du Sud se sont joints à la décision d'imposer à ce pays un embargo total sur les armes. Nous espérons que le régime d'*apartheid* comprendra toute l'importance de cet acte. Il va sans dire que l'embargo doit être appliqué et respecté rigoureusement et qu'il ne faudra tolérer aucune échappatoire susceptible d'en annuler ou d'en réduire l'efficacité.

70. Nous jugeons particulièrement importante l'injonction contre toute coopération avec l'Afrique du Sud en matière d'utilisations militaires de l'énergie nucléaire, en raison des soupçons touchant les intentions de l'Afrique du Sud dans ce domaine, soupçons que l'interview de M. Vorster projetée récemment sur les écrans de la télévision américaine n'a fait que renforcer et qui, n'importe comment, ne peuvent être dissipés par des assurances unilatérales du genre de celles qu'il a données au président Carter, soupçons qui ne peuvent disparaître tant que l'établisse-

ment et la capacité nucléaires de l'Afrique du Sud ne seront pas assujettis aux garanties et seront soustraits à tout examen de la part du monde. Nous espérons donc que des efforts vigoureux seront déployés en faveur de la proposition visant à faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires et pour obtenir l'adhésion de l'Afrique du Sud.

71. Pour conclure, nous exprimons l'espoir que l'attention sera maintenant concentrée sur la question des sanctions économiques à imposer à l'encontre de l'Afrique du Sud et que, en particulier, les puissances intéressées et les puissances affectées commenceront à réfléchir sérieusement à cette question.

72. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Vos qualités et vos talents sont bien connus de nous tous et je n'ai pas besoin de m'y appesantir aujourd'hui. Je puis vous donner l'assurance de l'entière collaboration de ma délégation.

73. J'ai déjà dit tout le bien que je pense de votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaipal, qui s'est acquis l'admiration de tous.

74. La résolution que nous venons d'adopter est une résolution historique — historique et sans précédent — et ce d'autant plus qu'elle a été adoptée après avoir fait l'objet d'un examen très approfondi et de consultations prolongées. Ma délégation espère que le Secrétaire général bénéficiera de l'entière collaboration de tous les gouvernements s'agissant des renseignements dont il aura besoin pour mener sa tâche à bien. Je suis certain que tous les Etats feront tout en leur pouvoir pour mettre en oeuvre intégralement les dispositions de cette résolution obligatoire et pour empêcher que les échappatoires soient mises à profit.

75. Cette résolution est un texte de compromis élaboré sur la base d'un document de travail présenté initialement par la délégation indienne. Il faut naturellement la lire comme un tout, c'est-à-dire que le dispositif doit être lu à la lumière du préambule. Par exemple, n'était l'inclusion du deuxième alinéa du préambule, qui reconnaît que "l'accroissement de la puissance militaire de l'Afrique du Sud et ses actes persistants d'agression contre les Etats voisins troublent gravement la sécurité de ces Etats", il aurait été difficile aux membres africains du Conseil, notamment à ma délégation, d'accepter le paragraphe 1 du dispositif. Et je note avec satisfaction le libellé "eu égard aux politiques et aux actes du Gouvernement sud-africain" que l'on trouve dans ce paragraphe. Ma délégation est heureuse que l'on mentionne, au paragraphe 2, "l'octroi de licences". Et nous sommes particulièrement heureux que l'on ait parlé, au paragraphe 4, de l'abstention "de toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires", car cela correspond bien à notre détermination de voir l'Afrique déclarée zone exempte d'armes nucléaires. Nous notons également qu'au paragraphe 7 le Conseil décide de maintenir ce point à son ordre du jour "en vue de prendre toute autre mesure qui conviendra à la lumière des circonstances".

76. Ma délégation se félicite de cette résolution contraignante, même si elle estime que ce texte est insuffisant et arrive trop tard.

77. Je tiens à dire toute la reconnaissance de ma délégation pour la compréhension et l'esprit de coopération dont ont fait preuve tous les membres du Conseil.

78. M. JAIPAL (Inde) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil qui ont prononcé des paroles aimables à mon égard. J'aimerais aussi, au nom de ma délégation, vous dire nos félicitations chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous assurer de notre entière coopération. Nous sommes certains que vos capacités bien connues, votre grande expérience diplomatique et votre profonde compréhension des diverses forces qui agissent dans les relations internationales seront d'une très grande valeur pour le Conseil. Il est bon que la résolution que nous avons élaborée tous ensemble ait été adoptée sous la présidence d'un membre africain.

79. Ma délégation a voté en faveur de cette résolution non pas parce qu'elle amènera la fin de l'*apartheid* en Afrique du Sud aujourd'hui ou demain mais parce que c'est, à notre avis, le premier clou international enfoncé dans le cercueil de l'*apartheid*. Nous sommes heureux que cette résolution imposant un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud ait été adoptée à l'unanimité. Elle promet implicitement d'autres sanctions et d'autres mesures contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte. C'est un avertissement lancé à l'Afrique du Sud. C'est également un encouragement pour ceux qui luttent contre l'*apartheid*. En fin de compte, c'est l'expression de la détermination du Conseil de sécurité de faire en sorte que l'Afrique du Sud se conforme à la volonté générale de l'humanité pour l'abolition de l'*apartheid*.

80. Je me voudrais pas conclure ma déclaration sans rendre hommage aux efforts dévoués et énergiques de l'ambassadeur Andrew Young, représentant des Etats-Unis, à son initiative déterminée et à sa poursuite vigoureuse de tous les moyens pacifiques pour mettre fin rapidement au régime d'*apartheid*.

81. Bien sûr, l'ambassadeur Young n'aurait pas vu ses efforts couronnés de succès s'il n'avait obtenu une réponse et une coopération sympathiques des représentants du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni, auxquels nous sommes également très reconnaissants.

82. Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, j'aimerais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE.

83. Je tiens à dire que nous appuyons ce qui a été dit par nos deux frères, les deux autres représentants de l'Afrique en ce conseil, à savoir le Bénin et Maurice.

84. Nous savons, comme cela a déjà été dit, que la résolution que nous venons d'adopter a été élaborée en tant

que compromis et après des négociations longues et intensives avec toutes les parties intéressées. Nous savons qu'elle ne répond pas à toutes nos demandes et à tous nos besoins en Afrique, mais nous pensons que c'est là un pas modeste, mais certainement positif et concret, dans la bonne voie. Nous espérons que nous continuerons cette coopération au sein du Conseil pour prendre d'autres mesures encore plus positives et, en particulier, pour étendre les sanctions dans d'autres domaines, ainsi que pour créer à l'Organisation des Nations Unies un mécanisme approprié afin d'assurer la mise en oeuvre ordonnée et efficace de cette résolution.

85. En tant que PRESIDENT, je rappelle au Conseil qu'à sa 2045<sup>e</sup> séance il a adressé une invitation à M. Elias L. Ntloedibe, secrétaire administratif du Pan Africanist Congress d'Azanie, qui désire maintenant prendre la parole. Je l'invite donc à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

86. M. NTLOEDIBE (interprétation de l'anglais) : Le Pan Africanist Congress d'Azanie tient à s'associer aux sentiments chaleureux qui ont été exprimés ici à votre sujet, Monsieur le Président, quant à vos qualités de diplomate éminent. Votre présidence des délibérations du Conseil de sécurité à ce moment crucial inspire la plus grande confiance non seulement au peuple opprimé et exploité d'Azanie mais aussi au tiers monde et à toute l'humanité éprise de paix et de progrès. Votre pays, nous le savons, est l'un des partisans indéfectibles de la lutte de libération.

87. Je manquerais à mon devoir si je ne saisisais cette occasion pour exprimer notre reconnaissance très sincère au Groupe africain, qui a si rapidement agi pour soulever une fois de plus l'éternel problème du racisme sud-africain et pour dénoncer à nouveau ses affreuses brutalités et les massacres quotidiens exercés contre notre peuple dans sa terre natale.

88. Aux membres non permanents du Conseil de sécurité, et particulièrement aux pays frères du Bénin, de Maurice et de la Jamahiriya arabe libyenne, nous adressons nos félicitations pour leur position irréductible à l'égard de l'*apartheid* et l'attitude admirable qu'ils ont maintenue au Conseil au nom de l'Afrique.

89. Les pays non alignés, les pays nordiques et les pays socialistes continuent de jouer un rôle important dans la lutte commune pour la destruction du régime d'*apartheid*. Le peuple d'Azanie leur sera toujours reconnaissant pour leur solidarité et leur appui. Nous félicitons particulièrement ces pays d'avoir su reconnaître la réalité dans le problème de l'Afrique du Sud raciste, à savoir une menace à la paix et à la sécurité internationales. Comment envisager, en effet, que cette privation continuelle de toute participation du peuple à la vie politique de notre pays soit autre chose qu'une déclaration de guerre contre nous ?

90. Notre peuple a écouté avec espoir les déclarations des pays occidentaux à l'appui d'un embargo obligatoire total sur les armes contre le régime colonial raciste de Vorster; mais il nous faut bien dire que ces déclarations sont arrivées trop tard dans notre lutte et sont vraiment bien loin d'une sincérité constructive. Que voulez-vous que nous fassions de

ce geste accompli par les membres permanents occidentaux du Conseil alors que l'Afrique du Sud raciste avoue elle-même que l'embargo sur les armes ne la gênera pas parce qu'elle est autonome dans ce domaine ? Les membres permanents occidentaux du Conseil lui ont déjà fourni suffisamment d'armes, de munitions et de pièces détachées. Ils lui ont fourni tellement d'armes et de techniques nucléaires, et même de potentiel nucléaire, que le régime raciste pourrait livrer une guerre de cinq à huit ans sans manquer de quoi que ce soit; d'où l'enthousiasme de ces membres permanents occidentaux du Conseil à soutenir un embargo symbolique sur les armes. Quoi qu'il en soit, la masse de notre peuple continuera à se dresser, vague après vague, dans les villes et les villages, dans les agglomérations urbaines et dans les bantoustans détestés, pour soutenir le programme de libération.

91. Tout en reconnaissant que la mise en oeuvre du Chapitre VII de la Charte vient à l'appui de notre lutte, nous n'éprouvons que mépris pour les manoeuvres auxquelles certains se sont livrés en vue d'appliquer sélectivement certaines dispositions de ce chapitre, dans le but d'éluder ce qu'on y trouve de plus important. Nous ne pouvons bien entendu manquer d'exprimer la profonde déception que nous avons ressentie devant les votes négatifs de l'autre jour, qui ont coulé les projets de résolution et les mesures qui auraient pu assurer un isolement total du régime raciste fasciste de Pretoria.

92. Même en cette étape tardive, il pourrait être utile de tirer les leçons de l'expérience. On pourrait avoir l'impression qu'un certain pays occidental dirigeant a décidé d'adopter dans une certaine mesure une politique dure contre l'Afrique du Sud raciste, mais il ne faut pas perdre de vue cependant l'ambiguïté que l'on a pu constater dans toute la rhétorique de ce pays. Celui-ci a déjà eu l'occasion de dire dans le passé qu'il avait des relations avec l'Afrique du Sud raciste ne signifiait pas l'acceptation de l'*apartheid* ou un changement d'attitude à son égard. Il ne l'en estimait pas moins profitable.

93. Nous rappelons aussi qu'un grand pays occidental, membre permanent du Conseil, a indiqué dans sa déclaration de politique étrangère le 3 mai 1973 que l'Afrique du Sud était un pays dynamique à l'économie avancée, avec lequel il gardait des contacts, et qu'il ne croyait pas qu'une politique tendant à isoler ses dirigeants blancs et ses marionnettes noires de l'influence du reste du monde aurait un effet modérateur et serait génératrice de changements.

94. Nous sommes convaincus que les pays occidentaux qui sont les alliés traditionnels de l'Afrique du Sud raciste ont assuré trop longtemps à la clique fasciste boer un appui qui lui a donné une longue vie politique, et ce pour des raisons totalement étrangères à la liberté de notre peuple et qui tiennent en fait aux intérêts économiques et autres que ces pays ont dans le nôtre. Nous rejetons complètement les raisons qu'ils ont avancées pour justifier le soutien qu'ils continuent d'apporter à un régime raciste et oppresseur.

95. De son côté, l'Afrique du Sud raciste profite de ces préoccupations impérialistes pour semer — ou s'efforcer de semer — la confusion en allant dans la direction opposée. A vrai dire, ces dernières semaines le régime raciste a pris des

mesures allant à l'encontre de ce que les tenants de l'*apartheid* voudraient faire accroire au monde. Les racistes se sont livrés à une orgie de tueries aux dépens des Noirs, orgie qui s'est encore intensifiée depuis le 19 octobre dernier.

96. Si ces tueries peuvent se dérouler, c'est parce que les pays occidentaux nations chrétiennes civilisées, membres permanents du Conseil, ont aidé depuis 17 ans le régime raciste à stocker des armes de destruction qui ne servent qu'à l'oppression. Si la résolution sur l'embargo des armes adoptée aujourd'hui, résolution qui n'est à notre avis qu'un simple geste symbolique de la part des pays occidentaux membres permanents du Conseil, avait été adoptée en 1960, plusieurs milliers de vies auraient été sauvées et l'amertume qui existe maintenant dans notre pays aurait été évitée. L'Afrique du Sud raciste a contracté une lourde dette de sang, de connivence avec les pays occidentaux, et le peuple d'Azanie a juré d'éteindre cette dette dans le sang, quel qu'en puisse être le prix. Notre message aux pays occidentaux membres permanents du Conseil, à propos de l'adoption de cette résolution à l'unanimité, est que ce geste symbolique intervient 17 ans trop tard. Vos techniciens sont encore en Afrique du Sud raciste pour l'aider à parvenir à la capacité nucléaire, et les licences que vous lui avez accordées pour lui permettre de fabriquer des armes sur place rendent dérisoire l'adoption de cette résolution. Mais le peuple d'Azanie sait que faire appel à la sensibilité de l'impérialisme est jouer un jeu dangereux.

97. Dès 1973, le Ministre raciste de la défense, M. P. W. Botha, qui est devenu récemment le porte-parole le plus tristement célèbre du gang de l'*apartheid*, s'est vanté que le climat international était favorable aux Blancs et que ces derniers devaient s'attendre à toutes sortes d'attaques contre le bastion impérialiste austral. Botha a ajouté que si l'Afrique du Sud appartenait géographiquement à ce qu'on appelle le tiers monde, elle se trouvait, du point de vue culturel et militaire, dans la zone impérialiste et constituait par conséquent un obstacle idéologique direct sur le chemin du communisme. Botha, ce gangster, a prétendu aussi que l'Afrique du Sud raciste participait à la lutte internationale pour la puissance et qu'elle était en mesure d'occuper une position stratégique de plus en plus importante. Dans une déclaration plus révélatrice encore faite cette année, et qu'il a d'ailleurs réitérée la semaine dernière, Botha a exposé de façon très détaillée les enjeux coloniaux dans notre pays, l'Azanie, et comment l'Afrique du Sud rançonnait les nations impérialistes sous forme de soutien politique et militaire. Ceci a été prouvé par les tergiversations et par les tactiques prudentes auxquelles on a assisté lorsqu'il a été question d'imposer un embargo complet sur les armes.

98. Le correspondant politique du *Rand Daily Mail* de Johannesburg, s'exprimant depuis les tribunes du Parlement raciste, a dit :

“Les positions économique et stratégique de l'Occident subiraient un préjudice énorme si l'or et les autres ressources minérales de l'Afrique du Sud tombaient entre les mains du bloc communiste.”

Citant d'autre part le livre blanc présenté au Parlement raciste, il a dit que l'Afrique du Sud figurait parmi les cinq

plus grands fournisseurs mondiaux de combustibles minéraux, de matériels stratégiques, ainsi que de matières premières, ce qui est capital pour l'économie occidentale.

99. Dans un tel contexte, le peuple d'Azanie a toujours su quels étaient ses amis et ses ennemis et quels étaient les principaux soutiens de ces derniers. Il faudra du temps aux bénéficiaires du régime d'*apartheid* pour prendre pleine conscience de la signification du défi que le régime raciste d'Afrique du Sud n'a cessé de lancer et dont les conséquences pourraient être si considérables. Ceux qui naguère encore votaient en faveur de la protection de l'*apartheid*, contrairement aux dispositions de la Charte des Nations Unies, n'ont fait que renforcer la résolution du peuple azanien d'intensifier la lutte armée et de libérer le pays du joug colonialiste raciste. L'avenir est clair.

100. En conclusion, nous voudrions, comme nous l'avons fait bien souvent déjà, rappeler au Conseil que la clique blanche au pouvoir dans notre pays ignore le respect humain, sans perler des règles de la morale diplomatique. Dernièrement, elle a tourné en dérision certains des diplomates éminents ici présents, disant qu'ils n'étaient que des enfants en matière de diplomatie et qu'ils devraient aller à l'école de la diplomatie, ceci accompagné d'allusions cyniques et rappelant le souvenir de cette institution déplorable de l'histoire qui a amené nos frères africains sur le continent américain.

101. Ce sont là des paroles difficiles à avaler. Alors, dans ces conditions, pourquoi continuer à protéger le régime de gangsters de Pretoria ?

102. Le Conseil de sécurité dispose d'une grande force diplomatique, mais de chantage de l'Afrique du Sud raciste semble donner l'impression que ceux qui disposent des moyens et de la force n'ont "rien à voir" avec la situation.

103. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est M. Makatini, représentant de l'African National Congress, à qui le Conseil a adressé une invitation lors de sa 2036<sup>e</sup> séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

104. **M. MAKATINI** (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier très sincèrement de m'avoir donné l'occasion d'exprimer le point de vue de l'African National Congress sur le dénouement de cette série de réunions du Conseil, dont la première avait été convoquée par votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Jaipal, pour répondre à une demande présentée par 49 pays africains.

105. Au nom de notre organisation, je voudrais également vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. L'engagement actif et constant de la Libye à l'égard de notre lutte, votre expérience personnelle, votre dévouement et votre contribution indéfectible dans toutes les instances qui ont été saisies et qui restent saisies du problème visant à arrêter une stratégie et à trouver les moyens de compléter les efforts du mouvement de libération pour renverser le régime d'*apartheid* et assurer la prise du pouvoir par le peuple sont pour nous la ferme

garantie que sous votre direction le Conseil répondra à nos espoirs.

106. Je me permettrai également de rendre hommage à votre prédécesseur, dont les qualités d'homme d'Etat et le désintéressement qui le caractérisent ont, au cours de cette série de réunions si mouvementées qu'il a présidées, aidé à maintenir cet esprit de réconciliation si important.

107. Pour un organe tel que le Conseil de sécurité, dont la raison d'être est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est, je crois, nécessaire et impérieux que la vérité aille toujours au-delà des subtilités diplomatiques ou des considérations d'amitié personnelle.

108. Le Conseil a été convoqué d'urgence en raison de l'escalade du règne de la terreur en Afrique du Sud. Pour l'African National Congress et pour la majorité écrasante des représentants qui ont parlé ici, la question dont nous étions saisis n'était pas de savoir comment il fallait réagir à la répression actuelle menée contre 18 organisations et deux journaux ou à la détention et au bannissement de certaines personnes. La question dont nous étions saisis était la prise par le Conseil de mesures punitives effectives et concrètes attendues depuis si longtemps contre un régime dont le système d'*apartheid* a créé une situation qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Je crois que c'est pour cette raison que les trois membres africains du Conseil s'étaient limités aux projets de résolution qu'ils avaient présentés le 29 mars dernier. Ce faisant, ils ont recueilli l'appui entier des pays africains et des mouvements de libération. Après tout, le Conseil a été saisi de cette question pendant sept mois à la suite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente et unième session et du délai de deux mois que les cinq pays occidentaux membres du Conseil avaient demandé.

109. Le vote négatif émis par les trois membres permanents occidentaux, auxquels se sont joints le Canada et la République fédérale d'Allemagne, ne nous a nullement surpris. Leur position est conforme à leur violation constante d'innombrables résolutions demandant l'isolement total du régime d'*apartheid*. Toutefois, pour être franc, je dois dire que nous pensions qu'ils feraient vraiment preuve d'indignation et exprimeraient celle des peuples qu'ils représentent en se joignant finalement aux gens épris de paix et de justice pour appuyer les trois autres projets de résolution.

110. Nous avons écouté attentivement les arguments qu'ils ont avancés pour se justifier. Nous étions d'accord dans une certaine mesure avec l'ambassadeur Young et les autres représentants des puissances occidentales lorsqu'ils ont souligné la nécessité de lancer un signal clair et net qui devait provenir du Conseil. Toutefois, nous avons cessé d'être d'accord lorsqu'il est apparu qu'ils parlaient d'un signal qui devait s'adresser à Vorster.

111. Nous maintenons que la communauté internationale a envoyé, par l'intermédiaire d'innombrables résolutions de l'Organisation des Nations Unies, un barrage de signaux nets et clairs au régime d'*apartheid* — signaux qui ont été systématiquement brouillés par les puissances occidentales pour des raisons que nous connaissons tous fort bien. Nous

pensions, quant à nous, que le moment était venu d'envoyer des signaux clairs et nets au peuple opprimé en lutte de l'Afrique du Sud et à ses alliés éventuels, les peuples des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni, du Canada et de la République fédérale d'Allemagne. Cela est très important pour notre peuple, dont la lutte est entrée dans une phase décisive. Il a besoin de savoir si ceux qui ont toujours été les amis et les alliés de ses ennemis ont modifié leur position habituelle. Notre peuple doit savoir si cette tentative si brillamment orchestrée en vue d'un règlement "négocié" en Afrique australe est orientée vers un changement qui se prépare mais n'a pas encore été réalisé ou vers un changement de tactique visant un objectif qui resterait le même, à savoir la perpétuation du *statu quo* sous une forme déguisée.

112. A trois reprises, le triple veto a confirmé de la façon la plus nette que, quoi que les puissances occidentales prétendent faire pour appuyer notre lutte, tout est calculé en livres, en dollars, en francs et en marks et que rien ne se fonde sur des principes. On a, une fois de plus, dit à notre peuple que les sanctions économiques et le retrait des investissements nuiraient aux économies des pays occidentaux. En d'autres termes, on lui a dit de continuer de verser sa sueur et son sang pour assurer la prospérité continue de la minorité blanche en Afrique du Sud et des puissants de l'Ouest représentés par les sociétés transnationales.

113. Nous sommes dans une situation de guerre. On nous excusera si nous utilisons comme critère pour juger nos amis et nos ennemis ce que les gens font soit pour renforcer notre force de frappe contre l'ennemi soit pour renforcer celle de l'ennemi.

114. C'est pourquoi nous souhaitons déclarer catégoriquement que la résolution qui vient d'être adoptée n'est pas suffisante et arrive trop tard. Le Conseil, qui représente la communauté internationale, a manqué une occasion d'effacer de la surface de la terre les injustices dont on peut voir la représentation dans la fresque qui se trouve sur le mur derrière vous, Monsieur le Président. Cependant, nous croyons que s'il est trop tard pour des changements pacifiques, il est encore temps que les pays occidentaux se joignent à nous dans une lutte commune contre l'ennemi commun.

115. Il est important de souligner que notre peuple est arrivé à la conclusion adoptée par ses homologues dans d'autres pays qui se trouvaient dans une situation semblable, à savoir que la véritable liberté ne peut être octroyée et ne peut qu'être saisie.

116. Comme je l'ai dit, la résolution adoptée aujourd'hui est loin de répondre à nos espérances, mais nous estimons que s'il est exact que certains changements sont en cours d'élaboration, cela servira de base à une action efficace qui, nous l'espérons, sera entreprise avant qu'il ne soit trop tard.

117. A ce stade, je voudrais associer notre délégation à la position exposée par quelques membres du Conseil, notamment par les membres africains, à savoir que nous espérons que, sous peu, des mesures seront prises pour créer un

comité de surveillance en vue d'assurer la stricte mise en oeuvre des mesures limitées qui viennent d'être adoptées.

118. Nous remercions tous ceux qui se sont tenus fermement à nos côtés pour demander des mesures appropriées, qui ne se sont fait que trop attendre, et nous espérons que le Conseil, qui reste saisi de la question, nous fera la surprise, à nous et à notre peuple, la prochaine fois qu'il se réunira, d'envoyer le signal appropriée au régime de Vorster. Pour y parvenir, il est important de parler le même langage. Pour nous, la situation, caractérisée par l'expropriation, la famine, l'exploitation exagérée et la dégradation sociale et maintenue par l'escalade constante du règne de la terreur et de l'agression contre les Etats voisins, constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et demande des sanctions économiques et un embargo obligatoire sur les armes en vertu du Chapitre VII de la Charte.

119. On a beaucoup parlé du "détournement" par le Canada du projet de résolution de l'Inde. Nous espérons que le prochain projet qui sera détourné par le Canada sera celui sur les sanctions économiques.

120. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie M. Makatini, représentant de l'African National Congress, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour mon pays et moi-même. A cette occasion, je tiens à l'assurer, ainsi que son collègue, M. Ntloedibe, de l'appui constant de mon pays et de mon peuple ainsi que notre engagement total et illimité à la cause du peuple d'Azanie.

121. Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste, mais, avant de lever la séance et comme nous ne comptons pas tenir de réunion lundi, anniversaire officiel de la révolution d'octobre, je tiens, au nom des membres présents, à adresser au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques nos sincères félicitations et, par son intermédiaire, nos félicitations également à son parti et à son peuple. J'ajouterai d'ailleurs que, si nous sommes ici aujourd'hui, c'est grâce entre autres au combat des peuples soviétiques contre le nazisme. C'est grâce à l'alliance entre les démocraties libérales occidentales et l'Union soviétique que l'on a pu venir à bout du nazisme il y a 30 ans, et nous espérons qu'avec l'alliance de tous les peuples, et particulièrement avec le rôle actif des peuples du tiers monde, nous pourrons venir à bout du nouveau nazisme en Afrique du Sud.

122. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*]: Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des félicitations que vous venez d'adresser à notre pays, à notre parti et à notre gouvernement. Je puis vous donner l'assurance, au nom de la délégation de l'Union soviétique, que notre pays a toujours suivi et continuera de suivre la politique léniniste de paix et d'amitié avec les peuples et de soutien aux mouvements de libération nationale. En tant que l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tout fait pour que celle-ci agisse de façon efficace pour le bien des peuples du monde entier.

123. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le Conseil de sécurité a ainsi terminé la phase actuelle de l'examen de la question de l'Afrique du Sud.

*La séance est levée à 13 h 40.*

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---